

# PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL



Le budget principal de la collectivité est établi au regard des orientations présentées lors du conseil municipal du 17 janvier 2022. Il s'équilibre de la manière suivante.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>33 210 000</b>	<b>33 210 000</b>
<i>Opérations réelles</i>	<i>29 999 000</i>	<i>33 154 000</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>3 211 000</i>	<i>56 000</i>
<b>Investissement</b>	<b>10 056 000</b>	<b>10 056 000</b>
<i>Opérations réelles</i>	<i>10 000 000</i>	<i>6 845 000</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>56 000</i>	<i>3 211 000</i>
	<b>43 266 000</b>	<b>43 266 000</b>

Il est en progression de 5.52 % par rapport à 2021 à 43 266 000 € dont 33 210 000 € pour le fonctionnement et 10 056 000 € pour l'investissement. Avec une augmentation de 21.3 %, c'est une nouvelle fois notre section d'investissement, portée par la mise en œuvre de notre Programme Pluriannuel d'Investissement, qui génère majoritairement cette évolution. La croissance de la section de fonctionnement est plus mesurée à 1.52 %.

Ce budget se caractérise également par une progression de 12 % de notre autofinancement à 3 211 000 € généré d’une part, par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui ne varient que de 0.52 % et d’autre part, par une augmentation prévisionnelle de nos recettes réelles de 1.51 %. Cela renforce notre capacité à financer nos investissements.

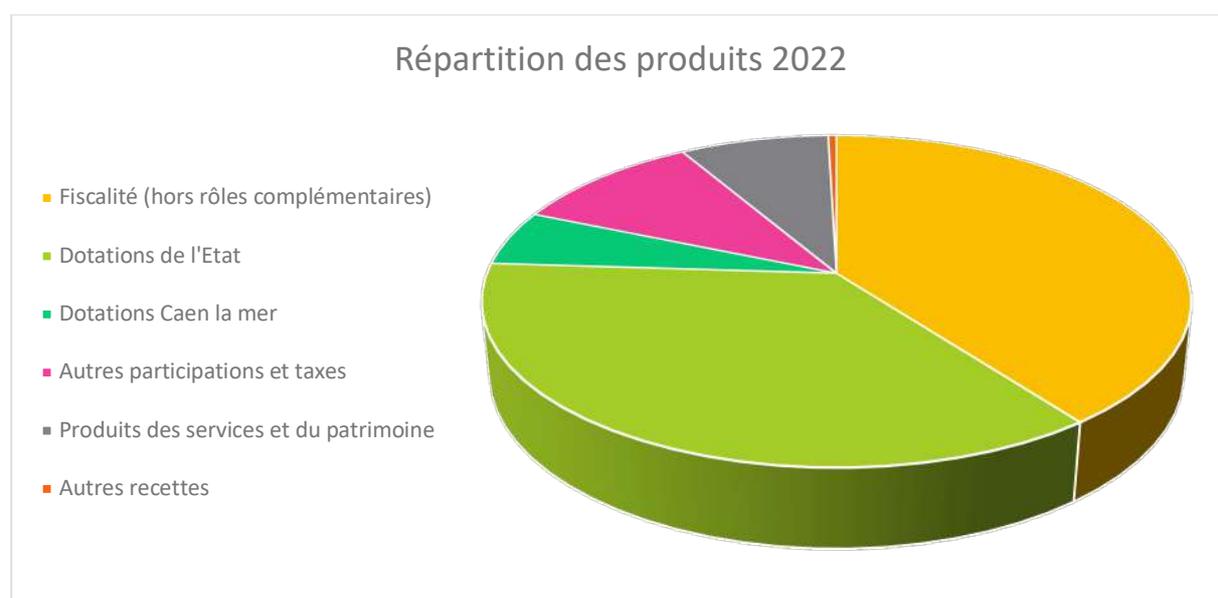


Ce rapport présente les masses budgétaires ainsi que les évolutions des différents postes de dépenses et de recettes par rapport au Budget Primitif ou au compte administratif provisoire de 2021 lorsque c’est pertinent.

## I. La section de fonctionnement

### A. Nos ressources en fonctionnement

	BP 2021	CA 2021 provisoire	2022	%
<b>Fiscalité (hors rôles complémentaires)</b>	13 491 000	12 786 719	13 170 000	3.00
<b>Dotations de l’Etat<sup>1</sup></b>	11 543 100	11 840 326	12 021 000	4.14
<b>Dotations Caen la Mer</b>	1 784 000	1 783 206	1 784 000	0.00
<b>Autres participations et taxes</b>	3 117 050	3 430 141	3 386 860	8.63
<b>Produits des services et du patrimoine</b>	2 631 650	2 447 268	2 642 640	0.42
<b>Autres recettes</b>	60 700	60 218	134 500	123.33
<b>Recettes exceptionnelles</b>	15 000	163 163	15 000	0.00
<b><i>Sous total recettes réelles</i></b>	<b>32 662 500</b>	<b>32 511 043</b>	<b>33 154 000</b>	<b>1.51</b>
<b>Recettes d’ordre</b>	47 500	133 266	56 000	17.89
<b>TOTAL</b>	<b>32 710 000</b>	<b>32 644 309</b>	<b>33 210 000</b>	<b>1.53</b>



<sup>1</sup> DGF, DSU, compensations fiscales élargies (TF, TH, DCRTP, TP, FDTP, FNGIR, FPIC)

La fiscalité et les dotations de l'Etat représentent plus de 75 % de nos ressources pour 2022. Les 25 % restant proviennent des participations et taxes, des produits des services et du patrimoine et des dotations de Caen la mer.



## 1. La fiscalité

La ville n'augmentera pas ses taux en 2022.

	2021	2022
<b>Taxe d'Habitation</b>	18.46 %	18.46 %
<b>Foncier Bâti</b>	51.55 %	51.55 %
<b>Foncier Non Bâti</b>	52.19 %	52.19 %

Suite à la réforme de la fiscalité de 2021, le taux de taxe sur le foncier Bâti intègre celui du Département du calvados pour compenser la perte de revenu, pour le budget communal, générée par la suppression de la Taxe d'Habitation. Cette opération est neutre pour les contribuables.

Le retour de l'inflation permet d'envisager une revalorisation des bases fiscales significative, nous inscrivons, dans un premier temps, une progression de 3 % de nos produits fiscaux. En effet, le niveau de l'inflation annuelle glissante relevée au mois de décembre 2021, qui sert de base au calcul du taux d'actualisation, est de 3.4 %. Néanmoins, cette actualisation ne s'applique pas à l'ensemble de nos bases, les locaux professionnels sont revalorisés différemment. Notre prévision sera réajustée avec les notifications définitives.

Le foncier Bâti représente dorénavant la quasi-totalité de nos produits fiscaux. La Taxe d'Habitation appliquée sur les résidences secondaires et la Taxe sur le Foncier Non Bâti représentent, à elles deux, moins de 200 000 € sur les 13 170 000 € attendus.

	CA 2021	BP 2022
<b>Taxe d'Habitation</b>	158 671	163 430
<b>Foncier Bâti</b>	12 596 554	12 974 130
<b>Foncier Non Bâti</b>	31 494	32 440
<b>Total</b>	<b>12 786 719</b>	<b>13 170 000</b>

Le produit définitif tient compte de l'application du Coefficient Correcteur de 0.891435 appliqué à notre commune qui permet de neutraliser l'impact de l'intégration du taux de Taxe Foncière du Département sur nos produits fiscaux.

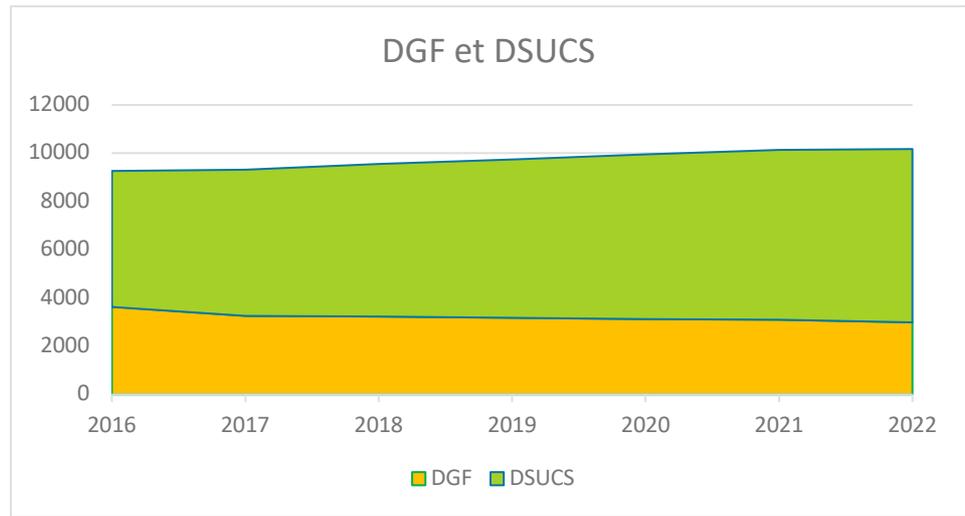
## 2. Les concours de l'Etat

Notre collectivité est principalement bénéficiaire de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Elles représenteront, à elles deux, 10 175 000 € en 2022. On constate, comme depuis plusieurs années, une diminution de la DGF et une augmentation de la DSUCS. Une nouvelle fois, notre DGF est écrêtée de 64 K€

tandis que la péréquation verticale a été abondée en Loi de Finances pour renforcer la solidarité envers les collectivités les plus fragiles.

Nous sommes dans l'attente des notifications définitives qui tiendront compte d'une part, de l'impact de la réforme de la fiscalité sur les indicateurs utilisés pour calculer ces dotations et, d'autre part, des dispositifs mis en place par l'Etat pour en neutraliser les effets. Nous pourrions être amenés à ajuster ces prévisions lors du Budget Supplémentaire.

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>DGF</b>	3 641	3 253	3 233	3 177	3 142	3 054	2 990
<b>DSUCS</b>	5 630	6 072	6 335	6 563	6 804	6 990	7 185
<b>Total</b>	<b>9 271</b>	<b>9 326</b>	<b>9 568</b>	<b>9 730</b>	<b>9 946</b>	<b>10 044</b>	<b>10 175</b>



Les compensations de l'Etat au titre de la Taxe Foncière sont ajustées en fonction des notifications définitives de 2021. Elles représentent 1 440 000 € au regard des réductions de bases fiscales accordées aux établissements industriels pour la première année en 2021. Nous envisageons une légère progression du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) versé à notre commune.

	2021	CA 2021	BP 2022	%(BP/2021)
<b>Compensations fiscales</b>	955 000	1 424 577	1 440 000	50.78
<b>Compensation de la réforme de la TP</b>	29 000	19 201	19 000	-34.48
<b>Fonds départemental de TP</b>	80 000	64 556	70 000	-12.50
<b>Fonds de Péréquation Communal et IC</b>	210 690	215 122	220 000	4.76
<b>Fds National de Garantie IR</b>	91 500	91 441	91 500	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 366 190</b>	<b>1 814 897</b>	<b>1 840 500</b>	<b>34.69</b>

Ces anticipations conduisent à une progression globale des dotations de l'Etat de 4.14 % par rapport aux montants perçus en 2022.

### 3. Les autres recettes

Les autres recettes sont essentiellement constituées des produits dégagés par l'activité des services et l'exploitation du patrimoine de la collectivité, des participations de nos partenaires à nos missions de service public, de taxes et recettes diverses ainsi que des dotations de Caen la mer.



#### Les produits des services et du patrimoine.

Ils sont répartis de la manière suivante :

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	%(BP/CA)
<b>Services scolaires et restauration</b>	875 000	784 534	855 000	-2.28
<b>Crèches</b>	299 000	280 570	280 200	-6.28
<b>Conservatoire de musique</b>	85 000	94 451	94 000	+11.90
<b>Loyers et charges locatives</b>	212 050	179 864	218 020	2.83
<b>Remboursements CU Caen la mer</b>	431 500	429 634	435 100	0.92
<b>Services à caractère de loisirs</b>	206 500	126 350	206 500	0.00
<b>Remboursements sur salaires</b>	136 200	181 702	135 000	-0.73
<b>Autres produits des services</b>	386 400	370 163	418 820	8.29
<b>TOTAL</b>	<b>2 631 650</b>	<b>2 447 268</b>	<b>2 642 640</b>	<b>0.42</b>

La progression de ce poste reste très modérée par rapport au budget 2021. Nous n'avons pas encore retrouvé la dynamique d'avant la crise sanitaire comme le montrent les chiffres du CA 2021 provisoire. 2022 devrait nous permettre de nous rapprocher des recettes perçues antérieurement, nos prévisions sont donc prudentes et ajustées au regard des scénarii de sortie de crise.

Cela se traduit par des anticipations de recettes en progression de 0.42 % par rapport au BP 2021 mais de 7.79 % si l'on considère les recettes effectivement perçues en 2021. Nous anticipons notamment une reprise, après la cinquième vague de pandémie, de la location des lieux festifs comme le château de Beaugerard, la fonderie, la maison du temps libre ou les salles polyvalentes.

#### Les participations et taxes

Notre budget enregistre des participations de la part de partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Région Normandie, le Département du Calvados ou la Communauté Urbaine de Caen la mer pour la réalisation de certaines de nos missions.

Les participations de la CAF au titre de la petite enfance représentent la majeure partie de ce poste. La mise en œuvre du Contrat Territorial Global regroupe l'ensemble des dispositifs antérieurs (Contrat Enfance et Contrat Enfance Jeunesse) et conduit au versement direct à

nos partenaires de participations antérieurement perçues par la ville. Parallèlement, le champ d'application des prestations traditionnelles (PSU et PSO) est élargi. Les participations de la CAF au titre de l'accueil des enfants dans nos structures petite enfance et sur les dispositifs péri et extrascolaires sont attendus à 1 405 000 €, en légère baisse du fait du versement d'aides spécifiquement liées à la crise sanitaire en 2021.

Nous ajustons les subventions perçues au titre de la « cité éducative » car selon le même procédé que pour les subventions de la CAF, elles seront versées directement aux partenaires sans transiter pas la ville. On constate donc une diminution des recettes de 94 000 € ainsi que des dépenses pour le même montant.

Concernant les taxes perçues par la ville, telles que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité ou la Taxe Communale sur les Droits de Mutation. Elles sont reconduites malgré la performance inédite de la taxe sur les Droits de Mutation qui s'est élevée à 625 000 € en 2021 alors que nous avons prévu une recette de 530 000 €. La volatilité du marché immobilier et les risques liés au resserrement des politiques de prêts des banques conduisent à cette stabilité. Un ajustement sera réalisé en cours d'exercice le cas échéant.

#### Les contributions de Caen la mer

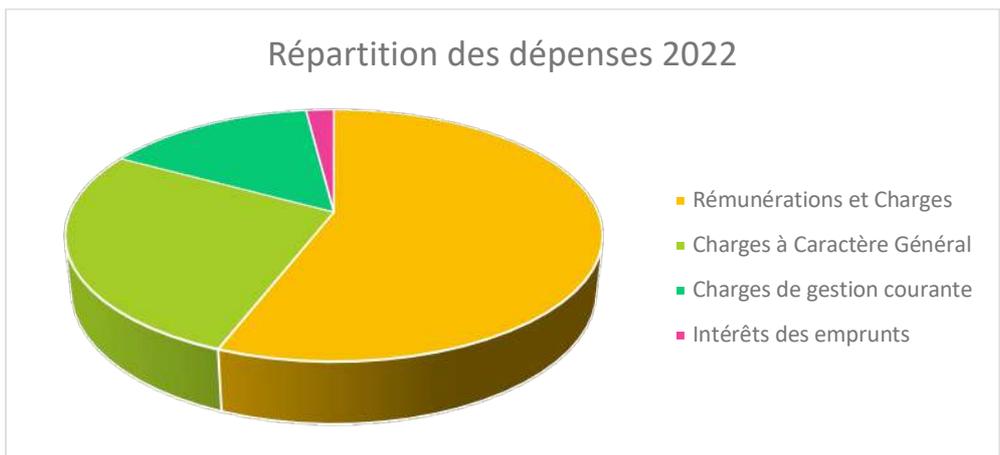
Elles comprennent l'Attribution de Compensation (AC) qui tient compte du montant des charges transférées et la Dotation de Solidarité Communautaire établie selon des critères propres à notre EPCI pour réduire les écarts de richesse entre les communes. L'AC a été revue fin 2019 pour tenir compte de la réévaluation des charges transférées au titre de l'entretien des véhicules transférés à notre CU. Elle est arrêtée à 1 473 882 € pour 2022, tandis que la DSC reste stable à 309 234 €.

Le pacte financier au sein de Caen la mer est en cours d'élaboration et pourrait donner lieu à la révision de ces montants. Si la modification de l'AC nécessite un passage par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), une modification de la DSC peut intervenir si les critères d'attributions sont revus par le Conseil Communautaire.

## **B. Les dépenses de fonctionnement**

	2021	2022	%
<b>Rémunérations et Charges</b>	16 631 600	16 753 600	0.73
<b>Charges à Caractère Général</b>	8 011 640	8 107 855	1.20
<b>Charges de gestion courante</b>	4 497 845	4 510 495	0.26
<b>Intérêts des emprunts</b>	673 000	599 450	-10.99
<b>Autres dépenses</b>	28 915	27 600	-4.54
<b><i>Sous total recettes réelles</i></b>	<b>29 843 000</b>	<b>29 999 000</b>	<b>0.52</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>	2 867 000	3 211 000	12.00
<b>TOTAL</b>	<b>32 710 000</b>	<b>33 210 000</b>	<b>1.53</b>

Nos dépenses réelles progressent de 0.52 % à 29 990 000 €. Cela illustre les efforts réalisés pour contenir nos dépenses ordinaires qui contribuent à la progression de 12 % de notre autofinancement par rapport aux prévisions 2021. Ce dernier atteint 3 211 000 €.



### 1. La masse salariale

Elle reste notre premier poste de dépenses puisqu'elle représente 55.84 % de nos dépenses réelles. En progression de 0.73 % par rapport au budget primitif 2021, ce poste représentera 16 753 600 € en 2021.

Masse salariale 2020	16 467 000	%
Glissement Vieillesse Technicité	110 000	0.66
RIFSEEP	195 000	1.18
Régime indemnitaire Police Municipale et Conservatoire	35 000	0.21
Augmentation de la participation à la prévoyance	15 000	0.09
Renforcement des politiques prioritaires	45 000	0.27
<b>Sous total dépenses complémentaires</b>	<b>400 000</b>	<b>2.43</b>
Remplacements de longue durée	-113 400	-0.68
<b>Masse Salariale 2021</b>	<b>16 753 600</b>	<b>1.80</b>

Notre masse salariale enregistre 400 000 € de dépenses complémentaires par rapport aux réalisations de 2021 au regard des éléments suivants.

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) représente l'évolution de la carrière des agents. Au regard de la pyramide des âges de notre effectif, il devrait se maintenir à 0.7 % avec un impact de 110 000 € en 2022.
- Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans le cadre des négociations qui se sont tenues avec les représentants syndicaux, la municipalité a souhaité fixer le minimum de perception du régime indemnitaire à 325 € par mois pour l'ensemble des agents de catégorie C. Cette revalorisation vise à redonner du pouvoir d'achat aux agents positionnés sur les grilles les plus basses de la Fonction Publique Territoriale. Elle a également pour conséquence d'augmenter de 45 000 € l'enveloppe dédiée à ce dispositif, antérieurement estimée à 150 000 €.
- Les modalités de gestion de ce nouveau régime indemnitaire au regard des absences de longue durée conduit à une revalorisation des cotisations à l'assurance prévoyance. Afin de neutraliser l'impact de cette mesure pour les

agents, il a été décidé d'augmenter la prise en charge par la ville de 5 €, pour tous les agents adhérents à cette assurance. Cette prise en charge passe de 15 à 20 € par mois. Le coût complémentaire pour une année pleine représente 15 000 €.

- Enfin, nous finalisons le renforcement des politiques prioritaires de la majorité municipale. Plusieurs postes sont créés afin de répondre au mieux aux besoins des Hérouvillais ou améliorer la qualité du service rendu. C'est ainsi que nous créons un poste destiné à l'animation d'un nouveau tiers lieu ouvert à Hérouville-Saint-Clair, renforcé par le recrutement d'un conseiller numérique qui sera chargé d'accompagner les Hérouvillais éloignés des usages du numérique. Un professeur de théâtre sera également recruté à la rentrée de septembre pour mettre en place la Classe à Horaire Aménagé Théâtre (CHAT) au sein du conservatoire et un agent sera affecté à mis temps à la mise en œuvre de la micro folie. La politique sportive sera renforcée par le recrutement d'un animateur dédié en particulier aux animations dans les écoles. Ces coûts supplémentaires sont partiellement compensés par l'optimisation de l'organisation des services à l'occasion des départs en retraite ou des mutations. Cela se traduit globalement par une dépense complémentaire de 45 000 € en 2022.

Ces dépenses nouvelles représentent 400 000 € par rapport aux réalisations de 2021. Pour finir, nous avons eu recours en 2021 à de nombreux remplacements de longue durée pour pallier les absences de nos agents les plus fragiles face à la COVID 19 qui ont été placés en autorisation spéciale d'absence. Nous anticipons une diminution de ce poste en 2021 de 113 400 €.

## 2. Les charges à caractère général

Nos dépenses ordinaires de fonctionnement progressent de 1.98 % en 2022 par rapport au budget primitif 2021 et le détail figure dans le tableau suivant.

	2021	2022	%
<b>Achats</b>	<b>2 909 255</b>	<b>2 913 655</b>	<b>0.13</b>
- dont fluides	1 598 900	1 589 450	-0.56
- dont alimentation	503 950	526 600	4.49
- dont fournitures scolaires	83 505	80 510	-3.58
- dont fournitures administratives	64 000	64 000	0.00
- dont autres fournitures	658 900	653 095	-0.88
<b>Prestations</b>	<b>3 920 365</b>	<b>4 023 680</b>	<b>2.63</b>
- dont activités péri et extrascolaires	1 854 000	1 854 000	0.00
- dont locations	228 995	192 190	-16.15
- dont études, logiciel et documentations	110 600	95 340	-13.80
- dont entretien et maintenance	810 720	857 850	5.81
- dont assurances	113 850	115 800	1.77
- dont autres	802 200	908 500	13.22
<b>Services extérieurs</b>	<b>982 800</b>	<b>971 360</b>	<b>-1.12</b>
<b>Impôts</b>	<b>199 220</b>	<b>199 160</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 011 640</b>	<b>8 107 855</b>	<b>1.98</b>

Le poste achat progresse essentiellement du fait de l'application de la loi EGALIM qui impose d'une part le recours à des denrées alimentaires labellisées et issues des circuits courts de production et d'autre part, la présentation de 50 % de produits durables dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Les autres enveloppes sont stables ou en baisse. Concernant nos dépenses d'énergie, l'enveloppe budgétaire n'est que légèrement réduite malgré les économies réalisées en 2021. En effet, les dépenses réalisées en 2021 se sont élevées à 1 424 000 € en raison des investissements réalisés pour améliorer la performance énergétique de nos bâtiments et du nouveau contrat signé par notre partenaire pour ce qui concerne l'éclairage public. En raison des tensions actuelles sur le prix des énergies, nous conservons une marge de 11.58 % qui doit permettre d'absorber les évolutions tarifaires. Nous intégrons néanmoins une prévision plus forte pour ce qui concerne les carburants. Pour rappel la répartition des énergies au sein de cette enveloppe est la suivante.

	2021	CA 2021	2022	%(BP/CA)
<b>Fluides</b>				
- dont eau	117 050	101 586	117 350	15.51
- dont électricité	938 550	839 657	915 200	9.05
- dont chauffage urbain	332 000	277 891	333 400	20.21
- dont combustibles	14 300	13 690	15 500	13.22
- dont carburants	197 000	191 176	207 950	8.37
<b>TOTAL</b>	<b>1 598 900</b>	<b>1 424 000</b>	<b>1 589 450</b>	<b>11.58</b>

Le recours aux prestations de services progresse de 2.63 %. En premier lieu, nous renforçons une nouvelle fois les enveloppes destinées à la maintenance de nos bâtiments, les crédits augmentent de 5.81 %. Notre patrimoine est riche mais très sollicité et vieillissant. Il convient dès lors, de renforcer les interventions de maintenance préventive pour se prémunir de dépenses curatives ultérieures très coûteuses. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles actions dans le domaine de la culture, de l'animation et du sport, nécessitera le recours plus important à des prestataires. On relèvera, parmi ces actions, la valorisation des Talents Hérouvillais, l'installation d'une Micro Folie, la réalisation de graphes urbains et la manifestation « impact 2024 » dans le cadre de l'accueil par la France des Jeux Olympiques en 2024.

Le recours aux services extérieurs est ajusté et intègre la reprise des activités après la crise sanitaire. Les crédits ouverts en 2021 et non consommés au regard de l'annulation de certaines manifestations sont reconduits en 2022.

Nos charges ordinaires sont globalement stables depuis plusieurs années, les optimisations successives permettent d'absorber l'augmentation des prix sans toutefois dégrader la qualité des services rendus aux Hérouvillais. A titre d'illustration, nous avons, sans inflation excessive du poste alimentation, introduit progressivement une part significative de denrées bio et/ou locales dans les menus servis aux enfants dans nos restaurants scolaires et nous absorberons les obligations de la loi EGALIM dans les mêmes conditions.

### 3. Les charges de gestion courante

Ces charges représenteront 4 510 495 € en 2022.

Une délibération vous est présentée au cours de cette séance du Conseil Municipal concernant les subventions et participations dont l'enveloppe représente 3 663 669 €. Cela correspond à 28.96 % des moyens d'action de la collectivité en fonctionnement (hors masse salariale et intérêts). Il est à noter que le fonds de solidarité institué en 2021 n'est pas reconduit; les instructions de demandes de subvention reprennent donc le cadre des participations de 2020. La reprise de l'activité associative n'est pas complètement au rendez-vous dans nos équipements, certains membres bénévoles ne sont pas remplacés et quelques associations ont fait le choix de ne pas solliciter de subvention.

Les participations sont ajustées pour tenir compte d'une part, de la réduction de l'annuité des emprunts du CCAS et d'autre part, de la prise en compte dans le Contrat Territorial Global du versement direct de la CAF au centre socio culturel de sa participation.

La ville continue également à mettre à disposition des structures des moyens logistiques très importants pour permettre les déplacements et la tenue de l'ensemble des activités. Cela se concrétise par la mise à disposition de minibus, de gymnases ou d'autres locaux mais également de matériel divers tels que des tentes, des chaises et des tables. Il s'agit d'une activité importante des services notamment avec un pic sur la période courant d'avril à juin.

### 4. Les frais financiers

	2021	2022	%
<b>Intérêts à l'échéance</b>	551 100	526 200	-4.52 %
<b>Intérêts Courus Non échus</b>	- 17 000	- 25 950	- 52.64 %
<b>Intérêts liés au PPP</b>	118 900	89 200	-24.97 %
<b>Intérêts des lignes de trésorerie</b>	20 000	10 000	-50.00 %
<b>TOTAL</b>	<b>673 000</b>	<b>599 450</b>	<b>-10.92 %</b>

Les taux d'intérêts restent bas et le capital restant dû de nos emprunts se réduit. En conséquence nous constatons, une nouvelle fois, une diminution du coût de notre dette. Le taux moyen de notre dette ressort à 2.64 % pour un stock de 21 654 332 € au premier janvier 2022.

## C. L'épargne prévisionnelle

	2021	2021	%
<b>Recettes de gestion (1)</b>	<b>32 662 500</b>	<b>33 154 000</b>	<b>1.50</b>
- dont impôts	13 491 000	13 170 000	-2.37
- dont dotations	13 327 100	13 805 000	3.58
- dont autres	5 844 400	6 179 000	5.73
<b>Dépenses de gestion (2)</b>	<b>29 170 000</b>	<b>29 399 550</b>	<b>0.78</b>
- dont Masse salariale	16 631 600	16 753 600	0.73
- dont Charges à Caractère Général	8 011 640	8 107 855	1.19
- dont autres	4 526 760	4 538 095	0.26
<b>EPARGNE DE GESTION (1)-(2)</b>	<b>3 492 500</b>	<b>3 754 450</b>	<b>7.50</b>
Intérêts des emprunts	673 000	599 450	-10.99
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 819 500</b>	<b>3 155 000</b>	<b>11.19</b>

Notre épargne brute (hors transfert de charges), destinée au financement de la section d'investissement s'élève à 3 155 000 €, en progression de 11.2 %. Cette progression est portée par le dynamisme de nos recettes et la maîtrise de nos dépenses ainsi que par la baisse de nos frais financiers.

## II. La section d'investissement

Notre section d'investissement attendra 10 056 000 €. Elle progresse de 21.27 % par rapport à 2021 impactée par la mise en œuvre de notre Programme Pluriannuel des investissements.

### A. Les dépenses d'investissement

	2021	2022	%
Remboursement d'emprunts	2 446 000	2 482 000	1.47
PPP loyer financier	298 000	218 000	-26.85
Etudes, logiciels et subventions	227 000	185 100	-18.50
Acquisitions (Matériel, mobilier et travaux achevés)	3 316 750	4 440 400	33.89
Travaux en cours	1 956 750	2 674 500	36.71
Opérations d'ordre	47 500	56 000	19.15
<b>TOTAL</b>	<b>8 292 000</b>	<b>10 056 000</b>	<b>21.27</b>

## 1. Les dépenses d'équipement

Afin de faciliter la lecture de cette section, nous distinguons, comme par le passé, les dépenses relatives au financement du Programme Pluriannuel d'Investissement, celles qui relèvent des investissements ordinaires et celles qui sont consacrées à des opérations ponctuelles.

### - Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Les crédits inscrits en 2022 concernent la finalisation des opérations initiées lors du précédent mandat ainsi que la poursuite de celles qui concernent le mandat actuel. Ils représentent 5 346 500 € contre 3 879 500 € en 2021 soit une progression de 37.8 %.

Les opérations concernées sont les suivantes :

Au titre du PPI 2014-2020 :

#### **- Gymnase Laporte : 1 000 000 €**



Les entreprises retenues pour ce chantier ont été notifiées il y a quelques semaines et le chantier doit débuter dans quelques jours. L'enveloppe définitive est revue à la hausse en raison des surcoûts liés aux tensions du secteur du bâtiment et à l'amélioration du projet dans les dernières phases d'études. Nous inscrivons 1 000 000 € cette année. L'opération globale représente 5 230 000 € TTC et sera subventionnée à hauteur de 2 666 000 €. Le Département du Calvados pour

600 000 €, et la Région Normandie pour 750 000 €, participent à ce projet au travers de leurs contrats de territoires respectifs. Ce projet a été retenu au titre du plan de relance de l'Etat pour 1 000 000 € et soutenu par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour 366 000 €.

Cet équipement, qui sera livré fin 2023, viendra conforter nos capacités d'accueil des sportifs dans des conditions optimales. Il s'agit d'un équipement majeur pour notre ville, dédié à la pratique du futsal, de l'escrime et du judo. Il figure sur la liste des équipements présélectionnés pour servir de base arrière des Jeux Olympiques 2024.

#### **- Eclairage public : 335 000 €**

La dotation annuelle relative à notre contrat de partenariat pour l'éclairage public s'élève à 335 000 € dont 265 000 € pour le renouvellement des équipements et 70 000 € pour le renouvellement des câbles et les effacements de réseau. Ce contrat s'achève en 2025. Nous aurons alors amélioré significativement les performances énergétiques de notre éclairage public et surtout, rajeuni significativement l'âge moyen du matériel installé. Cela permettra de définir les nouvelles modalités de gestion du service public de l'éclairage public, à compter de 2026, sur bases techniques de qualité.

### - Menuiserie des groupes scolaires : 180 000 €



Ce programme s'achève en 2022 avec la réfection des menuiseries du groupe scolaire Claudie Haigneré. Ainsi, nous aurons réalisé, en quatre ans, les travaux nécessaires à l'amélioration du confort thermique des usagers et la réalisation d'économies d'énergie sur cinq écoles (Boisard, Blaisot, Gringoire, Simone Veil et Claudie Haigneré). Ce programme est éligible à la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux et à l'attribution de Certificats d'Economie d'Energie.

### - Espaces Malraux : 150 000 €



Nous inscrivons les derniers crédits relatifs à l'isolation thermique par l'extérieur des espaces Malraux dont les travaux sont en cours et devraient s'achever en 2022. Le coût de cette opération s'élève à 2,521 M€. Globalement la requalification complète du site, engagée en 2015, s'élève, pour le moment, à 7.05 M€.

Une étude est lancée pour déterminer les possibilités d'occupation des derniers espaces

disponibles au rez-de-chaussée de ce bâtiment qui débouchera nécessairement sur la définition de nouveaux investissements.

**- Vestiaires - tribunes Montmorency : 611 000 €**



La Maitrise d'œuvre a été désignée fin 2021 et nous visons un démarrage des travaux fin 2022 pour une livraison à l'été 2023. L'enveloppe prévisionnelle est de 1 470 000 €. Ce projet sera soumis au contrat de territoire du Département, en cours de définition. Nous inscrivons pour le moment la part d'autofinancement de la ville qui, pour le moment s'élève à 965 000 €. Il sera ajusté au regard des subventions qui seront accordées

sur ce projet.

Au titre du PPI 2020-2026 :

**- Fonds de concours Voirie et espaces verts (CU) : 150 000 €**



Le programme de réfection des voiries transmis à la Communauté Urbaine est en cours d'intégration au sein du PPI de Caen la mer. Il est établi sur la base d'un fonds de concours prévisionnel de 1 280 000 € sur le mandat pour nous permettre de faire face aux grosses réparations indispensables au maintien à niveau de nos voiries mais également pour la réalisation d'opérations spécifiques sur certaines voiries structurantes.

Nous avons également programmé l'effacement des réseaux aériens dans les derniers secteurs de la ville qui n'en ont pas bénéficié, notamment dans les quartiers du Bourg et de Montmorency.

Une tranche de 150 000 € est inscrite, s'ajoutant au droit de tirage de la commune en investissement. Cela correspond à la réalisation, par la CU, de près de 800 000 € de travaux sur notre territoire.

**- Groupe scolaire Montmorency : 1 450 000 €**

Après les premières études de définition, le concours visant à recruter l'architecte a été lancé fin janvier et le lauréat devrait être désigné à l'automne. Ce projet consiste en la reconstruction, sur le site élargi (6 000 m<sup>2</sup>) de l'actuelle école Maternelle, du groupe scolaire Montmorency. La déconstruction de l'actuelle école Maternelle et le relogement provisoire des enfants qu'elle accueille aujourd'hui dans les locaux disponibles de l'actuelle école Élémentaire sont inscrits dans l'opération.

Le nouveau groupe scolaire Montmorency (école Maternelle et école Élémentaire) rassemblera 8 classes, un espace périscolaire ainsi qu'un service de restauration en liaison froide pour un total de l'ordre de 200 élèves dont environ 180 rationnaires. Le projet en R+1 présentera une surface globale bâtie de l'ordre de 2 600 m<sup>2</sup> SDO et s'inscrit dans une ambition environnementale forte, déclinée sur plusieurs axes dont :

- Une architecture bioclimatique, qui prend en compte le contexte urbain, dans ses potentiels et ses inconforts ;

- Une conception technique vertueuse, qui associe baisse des consommations d'énergies et confort d'usages, avec des objectifs énergétiques qui visent le Label « BEPOS Effinergie 2017 » a minima et des objectifs ambitieux sur le volet de la qualité de l'air intérieur.

L'enveloppe globale de l'opération est, pour le moment, arrêtée à 7.9 M€. Ce bâtiment sera opérationnel pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

#### - Extension du Pôle Animation Jeunesse : 1 410 000 €



Cette opération, menée dans le cadre du renforcement de notre politique en direction de la jeunesse, va se concrétiser prochainement. Nous allons créer une salle de spectacles qui répondra aux besoins d'expression artistique de la jeunesse hérouvillaise et plus largement, des structures associatives de la ville.

Aucune salle de ce type, avec une jauge de 200 places, n'existe sur notre territoire et la modularité des places assises doit permettre de diversifier les modes d'expressions : Théâtre, chant, danse mais également conférences, débats, projections de film...

Le coût global de cette extension est estimé à 2 500 000 € auxquels il convient d'ajouter le dévoiement du réseau de chauffage urbain pour 50 000 €. Nous consultons actuellement les entreprises pour un démarrage des travaux dans le courant du printemps et une livraison en 2023.

#### - Réfection des jeux de proximité : 61 000 €



10 aires de jeux seront rénovées dans le cadre de ce programme qui s'élève à 284 000 €. Pour 2022, les aires de jeux situées dans les enceintes des écoles maternelles Gringoire et Boisard sont concernées. Il s'agit d'équipement très sollicités et fréquentés par de nombreux enfants. C'est une priorité pour l'équipe municipale.

## -Les Investissements Ordinaires

Comme chaque année, des crédits sont inscrits en investissement pour assurer l'entretien lourd de nos équipements et la modernisation des services.

- Grosses réparations .....	499 150,00 €
- Modernisation des services (ville et scolaires) :	
<i>Informatique</i> .....	138 000,00 €
<i>Mobilier</i> .....	61 000,00 €
<i>Matériel divers</i> .....	176 850,00 €
<i>Matériel Roulant</i> .....	50 000,00 €
- Subventions .....	15 000,00 €
- Réserves foncières.....	270 000,00 €
- Etudes.....	20 000,00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 230 000,00 €</b>

Les dépenses liées à l'entretien courant des établissements publics pour garantir un accueil de qualité des usagers s'élèvent à 1 250 500 € dont 499 150 € sont consacrées aux grosses réparations. Deux enveloppes sont notamment inscrites pour assurer des financements complémentaires à la réfection de la toiture du local jeune situé au 10.10 Belles Portes et à l'agrandissement du poste de police municipale. Certains de nos équipements nécessitent des interventions plus lourdes, pour des mises aux normes ou des remises à niveau, c'est l'objectif de cette enveloppe.

Ces dépenses sont également consacrées au renouvellement et la modernisation des moyens des services de la ville pour une meilleure efficacité du service rendu aux habitants et aux usagers. Le renouvellement du matériel fait l'objet d'une programmation en fonction de la vétusté constatée et des éventuels besoins exprimés par les services. Les enveloppes englobent le renouvellement du matériel des écoles et de l'ensemble des services de la ville. En 2022, nous procéderons au renouvellement des serveurs de notre réseau informatique pour près de 100 000 €.

Nous reconduisons les subventions d'accession à la propriété pour accompagner le parcours résidentiel au sein des nouveaux programmes de logements livrés sur notre territoire à hauteur de 15 000 €.

La provision relative aux réserves foncières s'élève pour cette année à 270 000 €.

Enfin, une provision de 20 500 € est constituée pour assurer les études nécessaires à la mise en place de nos différents projets urbains.

**- Les opérations ponctuelles**

- Travaux dans les écoles et les restaurants scolaires ..... 319 850,00 €
- Travaux dans les gymnases et aires de jeux ..... 116 000,00 €
- Hôtel de ville et ateliers..... 83 600,00 €
- Site de la Fonderie..... 60 000,00 €
- Action Culturelle..... 50 000,00 €
- Domaine de Beauregard..... 55 000,00 €
- Théâtre – Sécurité ..... 16 500,00 €
- Crèches collectives ..... 12 000,00 €
- Cimetière - Columbarium ..... 10 550,00 €

**TOTAL ..... 723 500,00€**

Les opérations ponctuelles 2022 représentent 723 250 € et concernent plusieurs secteurs d'activité de la collectivité.

**Education et Restauration scolaire**



319 850 € seront consacrés à des interventions ponctuelles pour améliorer l'accueil des élèves et des agents ou le fonctionnement des restaurants et groupes scolaires.

Des interventions sont réalisées pour améliorer les conditions de travail des agents par le réaménagement des vestiaires et la création d'un nouvel accès livraison plus adapté à l'école C Haignéré pour 44 850 € et le renouvellement

du matériel de cuisine. Ainsi, deux lave vaisselles seront remplacés pour 70 000 € aux restaurants scolaires des écoles Gringoire et Poppa de Valois.

Dans les groupes scolaires, nous poursuivons la mise en place progressive du contrôle d'accès centralisé qui permet de gérer les intrusions, l'incendie, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et, à terme, le pilotage des installations électriques. Une inscription de 31 000 € est réalisée à cet effet. Les travaux d'amélioration de l'acoustique concerneront, cette année les groupes scolaires Blaisot et Freinet.

Un nouveau préau sera installé pour les enfants de l'école élémentaire Freinet et nous procéderons à la réfection de la toiture des sanitaires maternelle pour un montant global de 44 500 €.

La ville a répondu à un appel à projet concernant l'équipement numérique des écoles et a obtenu une subvention de 75 000 € pour doter chaque groupe scolaire d'un ou deux kits

pédagogiques numériques mobiles. Ces équipements seront installés pour la rentrée scolaire de septembre. La dépense correspondante s'élève à 105 000 €.

### Gymnases et aires de jeux

Nous achevons le déploiement du contrôle d'accès à nos équipements sportifs avec une enveloppe de 30 000 € destinée aux installations du stade Prestavoine et au Gymnase ASPTT. Tous nos bâtiments seront donc équipés, ce qui doit nous permettre de rationaliser nos interventions d'ouvertures et fermetures des sites et, à terme, de piloter la mise en service des installations.

Un complément de crédit de 36 000 € est inscrit pour permettre le remplacement d'un module d'escalade prévu en 2021 mais dont les conditions techniques n'ont pas permis la réalisation dans le cadre de l'enveloppe votée au budget. Nous interviendrons également sur les installations de l'espace trois raquettes pour renouveler les plafonniers par des projecteurs à LED. Cette opération de 20 000 € doit conduire à des économies d'énergie substantielles.

Enfin, Le Tableau Général Basse Tension du Gymnase ASPTT doit être déplacé et remplacé pour 30 000 €.

### Hôtel de ville



Nous cherchons, depuis plusieurs mois la solution technique la plus adaptée pour améliorer l'acoustique de l'accueil de l'hôtel de ville. Les caractéristiques « hors normes » de cet espace rendent les modalités d'intervention très difficiles et nous devons être certain de l'efficacité des solutions proposées. Une enveloppe de 50 000 € doit permettre de finaliser ce dossier pour améliorer les conditions d'accueil des usagers mais également les conditions de travail des agents de l'Accueil Multi Service. Une intervention est également prévue au niveau des ensembles verriers de la rampe d'accès PMR pour 20 000 €.

L'hôtel de ville accueille également les archives municipales en sous-sol où un déshumidificateur sera installé pour 13 600 €.

### Micro Folie

La ville souhaite implanter une Micro Folie sur son territoire. Il s'agit d'un dispositif visant à doter le territoire d'un outil de médiation sociale, muséale et d'animation de proximité. Il permet des actions spécifiques avec des publics préalablement captés (scolaires, activités périscolaires, activités intergénérationnelles) dans un cadre privilégiant la convivialité, l'échange et le partage au moyen des nouvelles techniques de l'information et de la

communication (tablettes, casques de réalité virtuelle, réalité augmentée...). C'est un point d'appui pour les acteurs culturels locaux, les établissements scolaires, ainsi que pour les structures associatives. Il représente un organe de proximité et un outil pour dynamiser les territoires, notamment au moyen du musée numérique. C'est également un centre culturel de proximité déployé sur un territoire, adaptable à des enjeux locaux et le plus souvent adossé à un équipement culturel (centre culturel, médiathèque, etc.). La Micro-Folie va également abriter un Fab'lab.

Ce projet est en cours d'instruction. Il pourrait être implanté au rez-de-chaussée des espaces Malraux et une enveloppe de travaux, en cours de chiffrage sera présentée au budget supplémentaire. Nous inscrivons dans un premier temps les dépenses relatives aux équipements numériques pour 50 000 €. Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement local et est soutenu par les services de l'État (Préfecture et D.R.A.C.) et l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (E.P.P.G.H.V.).

### Autres secteurs d'activité



Des interventions ponctuelles auront lieu, à la Fonderie où nous remplacerons la chaudière pour un équipement plus performant qui génèrera des économies d'énergie (60 000 €), au château de Beauregard (40 000 €) où un programme d'intervention plus lourdes est en cours de définition et au théâtre où le rideau de fer, élément indispensable pour assurer la sécurité incendie de ce lieu, sera remplacé.

Une nouvelle signalétique sera implantée sur le domaine de Beauregard afin de permettre un meilleur repérage de l'ensemble des activités qui se développent sur ce site (15 000 €).

Enfin, nous poursuivons l'équipement du cimetière par l'acquisition d'un nouveau columbarium dans l'attente de la livraison du nouveau cimetière intercommunal. Les travaux liés à ce projet, porté par Caen la mer, doivent débuter au second semestre.

## **2. Point sur les aménagements Urbains**

Bien que ne figurant pas dans notre budget, de nombreuses opérations d'aménagement et d'opérations structurantes sont en cours sur notre territoire dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des aménageurs privés ou d'autres collectivités. Cette partie, présentée lors du budget 2021, est complétée des dernières avancées liées aux différents projets.



Suite à la création de la ZAC Presqu'île hérouvillaise fin 2018, la municipalité a confié la concession d'aménagement à la SAS Presqu'île hérouvillaise (société issue du groupement Foncier Conseil SNC et Villes et Projets, groupe NEXITY) pour une durée de 15 ans. Une équipe de maîtrise d'œuvre menée par LAQ et ALPS a également été désignée à l'été 2020. La concession porte sur 22.6 hectares, et prévoit 88 000 m<sup>2</sup> de

surfaces de plancher soit environ 1200 à 1300 logements. Les études de définition de l'avant-projet engagées en 2021 ont fait émerger une programmation supplémentaire de 10 000 m<sup>2</sup> pour développer commerces, services, bureaux et activités, permettant d'introduire davantage de mixité fonctionnelle au quartier. De plus, ces bureaux et activités supplémentaires placés le long de la future desserte portuaire, constitueront un écran sonore vis-à-vis des habitations. Enfin, une réserve foncière de 5160 m<sup>2</sup> pour un équipement public est programmée, dont la destination n'est pas encore définie. Les cessions foncières se sont achevées courant 2021, avec la vente des terrains de la Communauté urbaine Caen la mer à l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie).

A ce jour, les études d'avant-projet sont en cours de finition. L'année 2022 va essentiellement être consacrée aux différents dossiers d'autorisations administratives et environnementales. L'enquête publique préalable à l'approbation du dossier de réalisation est programmée à partir de septembre 2022. Cette étape achevée permettra le démarrage des travaux d'aménagement du site à partir de 2023, avec pour objectif la livraison des tous premiers logements courant 2025.

Deux projets d'infrastructures majeurs se dérouleront à proximité de la ZAC communale. Tout d'abord, le pont de Colombelles, dont le renouvellement est assuré par Ports de Normandie. Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux fin 2022, début 2023. Ensuite, la desserte portuaire dans sa phase 2, sous la maîtrise d'ouvrage de Caen la mer, permettra de dévier l'actuelle RD402 et rejoindre le rond-point et le pont de Colombelles. Le planning prévoit le début des travaux à l'été 2023, après une phase d'enquête publique programmée au second semestre 2022.

### La bretelle Hamelin



L'aménagement de la Bretelle dite « HAMELIN » s'inscrit dans le cadre du projet EPOPEA relatif au développement du plateau nord de Caen et permettra de disposer d'un accès Est au futur CHU et des zones d'activités attenantes. Ce nouvel équipement contribuera également à améliorer l'accessibilité aux entreprises installées le long de la RD 60.

Les travaux de création de la bretelle sont étroitement liés à ceux qui ont débuté fin

2020 sur le boulevard périphérique et sont coordonnés avec les services de l'Etat. Les travaux relatifs à la modification du carrefour à feux qui constituent la première phase du projet sont achevés et l'exercice 2022 verra la fin des travaux de la bretelle proprement dite. Sa mise en service est prévue en septembre 2022.

### Le site de la Varende



La ville d'Hérouville-Saint-Clair a confié à l'EPFN l'opération de reconversion de la friche « La Varende », et cela dans le cadre de la convention dédiée au recyclage des friches du programme pluriannuel d'interventions de l'Établissement Public Foncier sur la période 2017-2021. La

dépollution et la démolition du gymnase et de l'école maternelle sont programmées au printemps 2021.

Sur cette emprise foncière, la ville d'Hérouville-Saint-Clair souhaite la réalisation d'un programme de trente logements, dont douze maisons de ville et dix-huit intermédiaires (dont 50% en accession sociale).

L'ambition de la ville porte sur :

- la réalisation de grands logements à destination des familles ;
- le développement de logements vertueux sur le plan énergétique, et cela, dans un objectif de réduction des charges imputables aux ménages ;
- la création d'espaces de vie confortables et modulables donc adaptables à l'évolution de la composition des familles ;
- le renouvellement de l'image du quartier en créant un ensemble immobilier intégré et vecteur de modernité.

Suite à une consultation de promoteurs, EDIFIDES a été désigné au printemps 2021. Un permis de construire, déposé en décembre 2021 est en cours d'instruction. Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux fin 2022, pour une durée d'environ 18 mois.

### Le Projet DRAAF



Sur un terrain de 11 500 m<sup>2</sup>, anciennement occupé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), INOLYA a réalisé l'acquisition foncière dans le cadre du dispositif DUFLOT et cela suite à

une délégation du droit de priorité de la ville d'Hérouville-Saint-Clair. Le pré-aménagement a nécessité la démolition de deux bâtiments de près de 1 800 m<sup>2</sup>.

Les enjeux du programme immobilier sont la création d'un front urbain depuis l'Avenue du Général de Gaulle, d'amorcer les mutations urbaines de ce secteur, et de créer un cœur d'îlot paysager tout en assurant une continuité écologique amorcée avec l'arboretum sauvegardé.

Sept lots sont à construire représentant un total de 96 logements dont 17 logements individuels, 23 intermédiaires et 56 collectifs. Il s'agit d'un programme mixte composé de 42 logements privés réalisés par le promoteur SOTRIM, et de 54 logements sociaux réalisés par INOLYA dont 5 logements en accession sociale (soit un SDP de 8 400 m<sup>2</sup> au total). Sur le front de rue, les immeubles proposeront des socles actifs c'est-à-dire des surfaces commerciales en rez-de-chaussée.

L'ensemble du programme devrait être livré au printemps 2025.

### Les maisons du Bois

Sur l'emprise foncière, issue de la démolition partielle de l'École du Bois / Claudie Haigneré et cela suite au sinistre d'incendie de 2014, un projet de six maisons individuelles porté par la SHEMA sera engagé à l'été 2022.

Il s'agit d'une opération inscrite dans une volonté politique de diversifier les formes de l'habitat, de proposer aux ménages et aux familles un programme d'habitation individuelle de type T4 et T6 (pour des surfaces de 120 m<sup>2</sup> à 160 m<sup>2</sup>).

Les qualités énergétique, environnementale (maisons bas carbone) et architecturale sont les priorités de cette opération.

Une livraison de l'ensemble peut être début 2024 et cela en fonction du rythme de la commercialisation.

### Le projet rue Vermeulen

Suite à la cession d'une emprise foncière privée à un promoteur, la ville a accompagné l'émergence de ce projet immobilier porté par 3J Promotion. Elle a notamment sollicité très en amont l'accompagnement de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) pour assurer l'insertion du projet dans ce secteur ancien de la ville. Le programme prévoit 40 logements privés dont 34 collectifs et 6 individuels.

A ce stade, le projet fait l'objet d'un permis de construire accordé en janvier 2022.

### L'étude Urbaine Belles portes

La ville a confié au Cabinet ARCHIKUBIK la réalisation d'une étude urbaine, qui prend la forme d'un plan guide du secteur dénommé « Cœur des Belles Portes » à l'horizon 2030.

Cette étude est en cours d'achèvement, les conclusions finales devant être remises à la ville d'ici la fin du premier trimestre 2022. Elle devra permettre :

- d'une part, de planifier et prioriser les opérations d'investissement à mener sur le secteur (intégrant la Place à l'Italienne, le centre commercial, le site La Varende, les portes 10 et 11, l'ilot A4, la Place du Café des Images, les équipements scolaires St-Michel, la rue de Tikhvine, l'Esplanade Rabelais)
- et d'autre part, d'initier et d'engager des opérations d'aménagement, capables d'accroître et diversifier l'offre de logements (dans une recherche de qualité résidentielle), de rendre attractif le centre commercial de proximité, de créer des voies douces mais aussi des voies de circulation permettant de désenclaver le cœur du quartier, de pacifier la Place du Café des Images (dont l'emplacement reste stratégique).

Cette étude vise à une requalification urbaine du cœur de quartier actuellement très enclavé et à redonner les codes urbains actuels et contemporains avec notamment l'introduction de voies douces, la recherche d'un habitat qualitatif inscrit dans les valeurs du développement durable, la rationalisation des cases commerciales en fonction des besoins exprimés par les habitants et les usagers, .... Plusieurs scénarii seront proposés puis soumis à la validation avant de lancer les phases opérationnelles.

## **3. Le remboursement de la dette**

Nous allons rembourser 2 482 000 € au titre de la dette bancaire et 218 000 € concernant la dette liée au PPP. C'est la dernière année de remboursement de la dette relative à notre contrat de partenariat concernant la gestion de l'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore. Les annuités précédentes étaient de 298 000 €, elle diminue d'un quart en 2022. Le stock de dette bancaire représente 21 654 332 € au premier janvier 2022 et 24 354 332 € si l'on considère la mobilisation en 2022 de l'emprunt contractualisé en 2021.

Au regard de l'emprunt prévisionnel de 2 600 000 €, nous prévoyons un désendettement sur 2022 de 100 000 €.

L'endettement par habitant ressort à 935.86 € contre 1 018.00 € par habitant pour les villes de notre strate de population.

## B. Les recettes d'investissement

Le financement de nos investissements est assuré de la manière suivante :

	2021	2022	%
<b>Dotations (FCTVA - Taxe d'aménagement)</b>	690 000	562 000	-18.55
<b>Subventions d'investissement</b>	1 582 000	2 670 000	68.77
<b>Emprunts nouveaux</b>	2 700 000	2 600 000	-3.70
<b>Dette récupérable et participation CU</b>	318 000	293 000	-7.86
<b>Produits des cessions</b>	135 000	720 000	433.33
<b>Autofinancement de la section de fonctionnement</b>	2 867 000	3 155 000	10.04
<b>TOTAL</b>	<b>8 292 000</b>	<b>10 000 000</b>	

Le financement de nos investissements est assuré à 31.55 % par l'autofinancement de la section de fonctionnement soit 3 155 000 €. Cela la principale source de financement. Il est complété d'une part, par nos ressources propres d'investissement, constituées des dotations, de la dette récupérable et du produit des cessions qui s'élèvent à 1 575 000 € soit 15.75 % des besoins et, d'autre part par les subventions pour 2 670 000 € soit 26.7 % des besoins.

Nous inscrivons 1 366 000 € de subvention au titre du gymnase Laporte, 1 000 000 € pour le plan de relance financé par l'Etat et 366 000 € provenant de l'Agence Nationale du Sport. Concernant l'extension du Pôle Animation et Jeunesse, nous percevrons 775 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. 600 000 € sont également attendus d'autres partenaires, notamment de la Région Normandie. D'autres subventions seront perçues concernant la réfection de la toiture du local jeune des Belles portes (95 000 € de la CAF), l'équipement numérique de nos groupes scolaires (75 000 € de l'Etat), la poursuite de notre programme de rénovation des menuiseries (71 000 €) ou la mise en place de la Micro folie (16 000€).

Enfin, dans le cadre de la requalification du site de la Varende, nous allons procéder à la cession des terrains, rachetés à l'EPFN pour la réalisation du programme de logement.

Le bouclage de ce budget nécessite de recourir à l'emprunt à hauteur de 2 600 000 € soit 26 % des besoins de la collectivité.

### III. Présentation des missions et moyens de la collectivité en 2022

Le budget de la collectivité est composé d'une part, de l'ensemble des dépenses relatives à la mise en œuvre des missions qui composent les politiques publiques initiées par la majorité municipale et, d'autre part, des recettes nécessaires à leur financement.

Une présentation détaillée par fonction permet d'appréhender l'organisation et les moyens dont dispose la ville pour mettre en œuvre ses projets ainsi que les principaux enjeux et la répartition des masses financières dans notre budget.

Les fonctions relatives aux principales politiques publiques de la compétence des communes et les dépenses prévues en 2022 sont les suivantes :

		Investissement 2022	Fonctionnemen t 2022
Fonction 0	Administration générale de la collectivité	490 750	7 961 155
Fonction 1	Sécurité Publique	186 650	873 000
Fonction 2	Education	2 033 950	7 342 190
Fonction 3	Culture	459 400	3 405 620
Fonction 4	Sport et jeunesse	3 186 500	3 006 390
Fonction 5	Interventions sociales et santé	5 000	2 489 195
Fonction 6	Famille	21 500	1 952 850
Fonction 7	Habitat	19 000	249 250
Fonction 8	Aménagement et cadre de vie	897 250	2 048 550
Fonction 9	Action économique		51 850
	<b>TOTAL</b>	<b>7 300 000</b>	<b>29 380 050</b>

Les dépenses et recettes qui ne peuvent être affectées directement à ces fonctions sont dites « non-ventilables », elles concernent essentiellement les opérations financières et fiscales ainsi que les recettes destinées à financer l'intégralité du budget comme les dotations de l'Etat. Elles ont été décrites précédemment.

## Fonction 0 : Services Généraux

Cette fonction comprend les missions relatives à la réglementation, la coordination, l'animation et au contrôle exercées par la collectivité. Il s'agit d'une part des services fonctionnels (administration générale, finances, ressources humaines, informatique, ateliers techniques et bâtiments, communication) et d'autre part les missions régaliennes réalisées, soit pour le compte de l'état, soit de manière directe (Etat civil, élection, assemblée locale, cimetières). La coopération décentralisée et les relations internationales sont également classées ici.

### Les effectifs (ETP)

Administration générale	23.0	Administration générale de l'état	6.8	Fêtes et cérémonie	1.2
Services fonctionnels	29.7	Communication	5.0	Cimetières	1
Ateliers techniques	27.2	Coopération décentralisée	1.0		

### Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes		
	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Administration générale de la collectivité	210 700	243 400		5 100	<b>459 200</b>			
Administration générale de l'Etat	6 500				<b>6 500</b>			
Aide aux associations								
Cimetières	19 050	6 000			<b>25 025</b>			
<b>Total</b>	<b>232 250</b>	<b>249 400</b>		<b>5 100</b>	<b>490 750</b>			

Les investissements en matériel concernent principalement le renouvellement des équipements informatiques, du mobilier et de la flotte automobile de l'ensemble des services de la ville (hors scolaires). Nous devons, en 2022 remplacer les serveurs du système d'information de l'ensemble de la collectivité pour environ 100 000 €. Concernant le parc automobile, la ville a choisi de recourir à la location de certains véhicules, notamment pour les véhicules électriques. Deux nouveaux véhicules intégreront le parc en 2022, en renouvellement de véhicules anciens. Ce qui portera notre flotte de véhicules électriques ou hybrides à 5. Les dépenses correspondantes sont inscrites en fonctionnement.

Nous procéderons également cette année au renouvellement d'une partie des défibrillateurs installés sur l'espace public ainsi qu'au renforcement du maillage pour assurer l'accessibilité de ces dispositifs en moins de 5 minutes sur l'ensemble du territoire. La cartographie est accessible sur la nouvelle application d'Hérouville-Saint-Clair.

Les travaux se concentrent sur l’Hôtel de ville et sur l’interconnexion fibre des bâtiments publics. L’accueil de l’Hôtel de ville fera l’objet d’une intervention importante afin d’améliorer l’acoustique pour les usagers et les agents intervenant dans cet espace. De même, deux provisions sont inscrites, l’une pour intervenir sur l’ensemble verrier du rez-de-chaussée et l’autre, reconduite chaque année, pour assurer des interventions ponctuelles sur les différents espaces (Réfection de bureaux et des circulations, réaménagements, Grosses réparations urgentes).

Fonctionnement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres
Administration générale de la collectivité	1 574 965	4 533 600	128 700	1 000	<b>6 238 265</b>	636 070		15 000	<b>651 070</b>
Assemblée locale	15 500		308 000		<b>323 500</b>				
Administration générale de l’Etat	11 500	350 000			<b>361 500</b>	950	24 910		<b>25 860</b>
Information et communication	177 200	265 000			<b>442 200</b>	14 000			<b>14 000</b>
Fêtes et cérémonie	38 000	50 000			<b>88 000</b>				
Aide aux associations	175 500		87 480		<b>262 980</b>	44 600			<b>44 600</b>
Cimetières	14 800	52 000			<b>66 800</b>	20 000			<b>20 000</b>
Coopération décentralisée	104 610	52 000	21 300		<b>177 910</b>		82 400		<b>82 400</b>
<b>Total</b>	<b>2 112 075</b>	<b>5 302 600</b>	<b>545 480</b>	<b>1 000</b>	<b>7 961 155</b>	<b>715 620</b>	<b>107 310</b>	<b>15 000</b>	<b>837 930</b>

L’activité des services généraux permet la mise en œuvre de l’ensemble des missions de la collectivité. On retrouve dans cette fonction, outre les services administratifs classiques tels que le secrétariat des assemblées et de l’administration, les ressources financières, les ressources humaines, les marchés publics et les assurances, les services de moyens tels que les ateliers techniques, le garage municipal, la reprographie et l’informatique. La masse salariale représente 67 % des dépenses.

Les inscriptions relatives à la coopération décentralisée progressent fortement du fait de la mise en œuvre de la première phase du projet « **Hérouville sport territoires partagés** »

Pour information, la ville vient d’être accréditée Erasmus + Jeunesse (13-30 ans). Cela signifie que nous aurons des financements garantis pour nos échanges de jeunes internationaux extra-scolaires pendant 6 ans (à hauteur de minimum 25 000 euros par an). Parmi nos pays partenaires, seul le Sénégal n’est pas éligible à ce programme. Seules 16 structures en France ont été accréditées dont 3 collectivités parmi lesquelles figure Hérouville-Saint-Clair. Cette accréditation est valable pour la période 2021-2027.

## Fonction 1 : Sécurité et salubrité publique

Les communes ont la possibilité de créer une police municipale, ce que nous avons fait en 2001. Elle assure une mission de proximité auprès des Hérouvillais et contribue au maintien d'un climat apaisé sur notre territoire. Cela permet à chaque citoyen de profiter, librement et en toute tranquillité, des espaces publics de notre ville et participe pleinement au bien vivre ensemble de la population.

### Les effectifs (ETP)

Police municipale	15.0
-------------------	------

### Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Police Municipale		18 650	168 000			<b>186 650</b>	8 000		8 000
<b>Total</b>		<b>18 650</b>	<b>168 000</b>			<b>186 650</b>	<b>8 000</b>		<b>8 000</b>



Au-delà du renouvellement annuel du matériel de l'équipe de police municipale, la ville s'est engagée dans le déploiement de caméras de vidéo protection depuis 2013. Cette politique a permis de réduire sensiblement l'insécurité aux endroits où les dispositifs sont installés. Le programme 2021, suite aux notifications de subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance est opérationnel depuis fin janvier. Aussi, le budget concernant une prochaine tranche sera inscrit, le cas échéant, au budget supplémentaire. Concernant les travaux, la seconde tranche de l'extension des locaux de la Police Municipale est budgétée pour 168 000 €. En fonction des délais d'approvisionnement des matériaux, ce nouvel espace sera livré à l'automne.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Police Municipale	91 000	720 000	5 000	2 000	<b>818 000</b>	55 000				<b>55 000</b>
Protection des scolaires		55 000			<b>55 000</b>					
<b>Total</b>	<b>91 000</b>	<b>775 000</b>	<b>5 000</b>	<b>2 000</b>	<b>873 000</b>	<b>55 000</b>				<b>55 000</b>



Notre police municipale se compose aujourd’hui de 14 agents de terrains assistés d’un agent chargé de l’accueil, de la gestion administrative du service et de la fourrière automobile. La masse salariale représente 90,4 % de cette mission. Bien que notre commune se situe dans le périmètre de la Police nationale, la réduction des effectifs de l’Etat sur le terrain que nous constatons depuis plusieurs années nous conduit à accorder une vigilance accrue pour assurer la sécurité de nos concitoyens sur notre territoire. Nous répondons ainsi à une attente forte des Hérouvillais dans ce domaine.

Les recettes sont exclusivement constituées du produit de la gestion de la fourrière automobile. Elles progressent au même titre que les dépenses engagées pour cette mission.

Nous assurons également, au travers de missions ponctuelles, la sécurisation des établissements scolaires, écoles municipales, écoles privées et collèges par la surveillance des traversées à chaque entrée et sorties de cours.

L'éducation est notre premier budget opérationnel. Il comprend les dépenses relatives aux temps scolaires et périscolaires intégrant la restauration et les transports scolaires. Hérouville-Saint-Clair figure parmi les 80 premières villes reconnues en tant que « cité éducative ».

### Les effectifs (ETP)

Enseignement	66.8
Restaurants scolaires	34.5
Transports scolaires	3.0

### Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes		
	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Enseignement du premier degré	144 000	99 200	1 630 000		<b>1 873 200</b>	146 000		146 000
Restaurants scolaires	115 900	44 850			<b>160 750</b>			
<b>Total</b>	<b>259 900</b>	<b>145 050</b>	<b>1 630 000</b>		<b>2 033 950</b>	<b>146 000</b>		<b>146 000</b>

Nos 9 groupes scolaires et leurs restaurants font chaque année l'objet d'investissements importants qui représentent 2 033 950 € en 2022.

Deux opérations sont inscrites au PPI, la construction de la nouvelle école de Montmorency et la fin du programme de rénovation des menuiseries des groupes scolaires qui concernera l'école C Haignéré.

Des interventions ponctuelles sont également programmées sur les restaurants scolaires et les écoles pour 145 050 € dont les principales ont été décrites plus haut.

Concernant le matériel, au-delà du petit équipement courant des salles de classes et des réfectoires, nous remplaceront plusieurs éléments des cuisines de réchauffe (laves vaisselles, congélateurs, fours...) pour 95 000 € et nous doterons chaque groupe scolaire des kits d'enseignement numérique pour 105 000 € dans le cadre de l'appel à projet de l'éducation nationale.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Enseignement du premier degré	846 380	3 020 000	246 400			<b>4 112 780</b>		134 300		<b>134 300</b>
Enseignement du deuxième degré			2 440			<b>2 440</b>				
Restaurants scolaires	574 800	1 395 000	5 000	5 000		<b>1 979 800</b>	700 000	9 000		<b>709 000</b>
Transports scolaires	2 500	130 000				<b>132 500</b>				
Sport scolaire			2 170			<b>2 170</b>				
Activités annexes	1 112 500					<b>1 112 500</b>	155 000	290 000		<b>445 000</b>
<b>Total</b>	<b>2 536 180</b>	<b>4 545 000</b>	<b>256 010</b>	<b>5 000</b>	<b>7 342 190</b>	<b>855 000</b>	<b>433 300</b>			<b>1 288 300</b>



En ce début d'année 2022, 1820 élèves sont scolarisés dans les huit écoles primaires publiques de la ville : 691 en maternelle et 1129 en élémentaire.

Outre les crédits de fonctionnement attribués à chaque école proportionnellement aux effectifs accueillis, la Ville apporte son soutien à des projets spécifiques menés sur le temps scolaire, qui viennent enrichir le parcours éducatif des élèves hérouvillais. Le budget municipal prévoit également une ligne destinée à la mise en œuvre d'actions ciblées sur les cinq écoles du Réseau d'éducation prioritaire (REP), qui rassemblent 1289 élèves, soit un peu plus de 70 % des effectifs scolarisés.

Dans sa troisième année de mise en œuvre, la Cité éducative poursuivra les expérimentations engagées au bénéfice des élèves de ces cinq écoles et des deux collèges relevant également du REP, autour de ses deux axes prioritaires :

- Accompagner et renforcer la parentalité à tous les stades et
- Accompagner les jeunes tout au long de leur parcours éducatif.

Au-delà de ces expérimentations, la valeur ajoutée de la Cité éducative réside dans l'alliance éducative qu'elle mobilise autour du programme d'actions co-piloté par la Ville et l'Etat.

La deuxième édition de Journée éducative, empêchée l'année passée par le contexte sanitaire, réunira, au printemps, l'ensemble des partenaires du territoire, les familles et les jeunes bénéficiaires des actions. 2022 verra parallèlement se poursuivre la démarche d'évaluation du dispositif et s'amplifier les travaux de l'observatoire de la Cité éducative.

Le marché public passé avec l'UNCMT pour l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaire arrive à son terme à la fin de l'année scolaire. Un appel d'offres sera prochainement publié pour le renouveler à compter rentrée de septembre 2022. Comme c'est le cas aujourd'hui, il couvrira l'organisation des accueils de loisirs sur les temps périscolaires (service de garderies du matin et du soir, accueil des enfants sur le temps de pause méridienne et centres de loisirs du mercredi) et pendant les vacances scolaires, ainsi que la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la scolarité, qui porte désormais le nom de « Cartable et Loisirs » et celle du service d'accueil minimum proposé en cas de grève des personnels de l'Education nationale. S'agissant des deux écoles privées présentes sur le territoire, les conventions établissant les règles de participation financière de la Ville à leurs frais de fonctionnement sera également renouvelée cette année.

Les neuf restaurants scolaires accueillent chaque jour environ 1400 rationnaires. Les repas sont préparés par la cuisine centrale qui produit également ceux qui sont distribués aux crèches, ainsi qu'aux restaurants des centres d'accueil de loisirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le marché public relatif aux denrées alimentaires, renouvelé en 2021, intègre les règles issues de la loi EGALIM, qui assure une plus grande part aux produits bio et labellisés.

Les interventions de la ville dans le domaine culturel sont regroupées au sein de cette fonction qui comprend d'importants concours aux associations. L'animation de la ville reste une priorité reconnue. De grands évènements rythment l'année et de nombreux équipements publics y sont consacrés. L'action culturelle a été sévèrement frappée par la crise sanitaire, elle devrait, souhaitons-le, repartir dans le courant de l'année.

Les effectifs (ETP)

Conservatoire de musique	20.8	Salles Polyvalentes	4.3
Animation	8.3	Salles des fêtes	5.8

Budgets (en €)

Investissement Mission	Dépenses					Recettes		
	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Services communs			150 000		<b>150 000</b>			
Activités musicales	35 000					5 000		<b>5 000</b>
Théâtre		16 500			<b>16 500</b>			
Action culturelle	82 900	175 000			<b>257 900</b>	111 000		<b>111 000</b>
<b>Total</b>	<b>117 900</b>	<b>191 500</b>	<b>150 000</b>		<b>459 400</b>	<b>116 000</b>		<b>116 000</b>



La finalisation de l'Isolation Thermique des espaces Malraux nécessite l'inscription de 150 000 € complémentaires au titre du PPI, l'intervention doit s'achever à l'automne. Nous avons engagé, en 2021, les études nécessaires à la réfection de la toiture du local jeune de la Haute Folies. Le programme est arrêté et un complément de 60 000 € est inscrit. Les travaux auront lieu prochainement pour s'achever dans le courant de l'été. Ce projet est subventionné à hauteur de 95 000 € par la CAF

Les autres investissements concernent le renouvellement du matériel musical du conservatoire et de l'orchestre à l'école ainsi qu'une provision pour les premiers investissements de la Classe à Horaires Aménagés Théâtre. Par ailleurs le matériel d'animation nécessaire à l'organisation des nombreuses manifestations organisées par la ville, ou dédié aux prêts aux associations pour l'organisation de leurs propres évènements fait l'objet d'un renouvellement récurrent.

Enfin, la ville a décidé de déployer une Micro-Folie sur son territoire, comprenant un Musée Numérique et un Fab'Lab doté d'appareils permettant la mise en place de projet participatifs et collaboratifs auprès du public des écoles, collèges et lycées, mais également celui des Séniors, des associations d'habitants et des centres de loisirs. La salle municipale des espaces Malraux devrait accueillir ces activités à la rentrée. Les crédits nécessaires aux équipements numériques dédiés sont inscrits pour 50 000 € au titre de l'action culturelle ainsi qu'une subvention de 16 000 €.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes			
	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Services Communs	108 700		30 250		<b>138 950</b>				
Activités Musicales	80 800	999 000	315 000	100	<b>1 385 900</b>	110 000	36 000		<b>146 000</b>
Théâtre	32 200		440 000		<b>472 200</b>				
Action culturelle	488 300	900 000	20 270		<b>1 408 570</b>	204 000	19 000		<b>223 000</b>
<b>Total</b>	<b>710 000</b>	<b>1 890 000</b>	<b>805 520</b>	<b>1 00</b>	<b>3 405 620</b>	<b>314 000</b>	<b>55 000</b>		<b>369 000</b>

Pour l'essentiel de cette fonction, la ville co-construit ou organise un certain nombre de manifestations sur le territoire; elle accompagne également les projets associatifs au moyen de divers leviers (prêt de salle, de matériel, aide au montage de projets, conseil associatifs et financement de la vie associative locale).



A partir de la rentrée de septembre 2022, une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (C.H.A.T.) sera mise en place avec le Collège Varignon au sein du Conservatoire de Musique qui se dote ainsi d'une deuxième spécialité (Théâtre) après la pratique instrumentale et la formation musicale. Le coût sera proratisé sur 2022 (4/12e) puis à terme l'enseignant recruté à 65 % passera à 100 % ETP; L'effectif du Conservatoire de Musique est actuellement de 524 élèves ce qui correspond, à quelques unités près, aux inscriptions d'avant crise.

Un budget de 10 K€ a été inscrit au BP 2022 pour réaliser un projet de Graph'urbain visant à doter la ville de façades investies artistiquement par des graphes comme bon nombre de ville qui en font un mode de valorisation territoriale.

L'année 2022 voit également l'inscription d'un nouveau projet à destination du jeune Public ; trois classes d'âges (moins de 13 ans, 13/17 ans, + 18 ans) et trois thématiques (Musique, Danse, chant) verront les Talents hérouvillais concourir pour un tremplin prévu à la rentrée sur la scène du BBC; un budget de 15 K€ a été inscrit pour cette nouvelle manifestation appelée à se renouveler.



La ville reprend ce printemps ses rendez-vous avec le public et les associations au travers des temps forts qui rythment les manifestations sur son territoire :

- Carnaval le dimanche 20 mars.
- Fête des Communautés, le dimanche 22 mai dans une nouvelle configuration et sur une année de préfiguration.
- la Fête de la Musique le 20 juin au soir avec le groupe Madras, le Conservatoire de musique et ses nombreux ensembles.
- la 12e édition du Festival Beauregard des 6 au 10 juillet prochains avec un concert événement (Muse) qui permet d'inscrire une cinquième date.
- la Fête nationale le mardi 13 juillet avec le bal populaire de l'orchestre Flashback et le spectacle pyro-musical synchronisé avec laser de la société Art du Feu
- Tous les vendredis de juillet et août, dans le cadre des Escales Estivales, nombreux spectacles de compagnies de rue, concerts et ciné dans les quartiers

- la fête de rentrée associative et des bénévoles le dimanche 4 septembre
- le marché de Noël en décembre.

## Fonction 4 : Sport et jeunesse

La fonction sport et jeunesse regroupe d'une part, l'ensemble des missions assurées par la ville en terme d'équipements sportifs et de soutien à la pratique sportive individuelle et collective et, d'autre part les actions mises en œuvre en direction de la jeunesse.

### Les effectifs (ETP)

Sport	10	Jeunesse	7.6
-------	----	----------	-----

### Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Salles de sports et gymnases		26 000	136 000	1 611 000		<b>1 773 000</b>	1 000 000		1 000 000
Autres équipements sportifs									
Autres activités pour les jeunes		3 500		1 410 000		<b>1 413 500</b>	1 375 000		1 375 000
		<b>29 500</b>	<b>136 000</b>	<b>3 021 000</b>		<b>3 186 500</b>	<b>2 375 000</b>		<b>2 375 000</b>

Ce secteur représente une part non négligeable de notre PPI en 2022, en effet, nous inscrivons 1 000 000 € au titre de la reconstruction du gymnase Laporte et 611 000 € pour les vestiaires tribunes du stade de Montmorency en ce qui concerne le sport et 1 410 000 € pour l'extension du Pôle Animation et Jeunesse. Ces opérations entreront dans leur phase de travaux en 2022.

Des crédits sont fléchés pour compléter l'intervention relative au remplacement d'un module de la salle d'escalade et le remplacement des luminaires des terrains de tennis de l'espace 3 raquettes. De plus nous allons remplacer le Tableau Général Basse Tension du gymnase ASPTT.

Les crédits de renouvellement du matériel sont reconduits.

## Fonctionnement

Mission	Dépenses					Recettes			
	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Services communs	98 100	140 000	369 000		<b>607 100</b>		32 000		<b>32 000</b>
Salles de sports et gymnases	296 650	330 000			<b>626 650</b>	1 000		8 000	<b>9 000</b>
Stades	82 950				<b>82 950</b>	1 500		3 000	<b>4 500</b>
Autres équipements sportifs	2 700				<b>2 700</b>		35 000		<b>35 000</b>
Centres de loisirs	752 200				<b>752 200</b>	150 000	97 000		<b>247 000</b>
Autres activités pour les jeunes	181 790	335 000	418 000		<b>934 790</b>	57 400	101 000	3 000	<b>161 400</b>
<b>Total</b>	<b>1 414 390</b>	<b>805 000</b>	<b>787 000</b>		<b>3 006 390</b>	<b>209 900</b>	<b>265 000</b>	<b>14 000</b>	<b>488 900</b>



Pour l'année 2022, la direction Jeunesse et Sports va continuer son travail de modernisation et d'accompagnement, à la fois des jeunes et des associations, tout en ayant une approche prospective sur les activités à mettre en œuvre tant sur le champ de la jeunesse que sur les sports. L'approche territoriale est au cœur des réflexions de la majorité municipale qui a pour ambition de proposer des projets en adéquation avec les besoins des publics.

Dotés de nouveaux outils de communication et contraint de se réinventer au quotidien au regard de la crise sanitaire qui impacte fortement son public, le Service Jeunesse poursuit ses actions quotidiennes avec l'accueil des jeunes dans les locaux ados, la présence dans les collèges de la ville ou encore la gestion du dispositif mobilipass. Sur le temps extra-scolaire, le service jeunesse continue à proposer des stages et séjours mais va aussi entamer une consultation de son public afin de pouvoir s'adapter au mieux à ses attentes et ses nouveaux besoins.

La caravane du Service Jeunesse constitue également un point d'appui important pour l'équipe d'animation et permet d'être au plus près des jeunes pendant les vacances scolaires et sur les mercredis. Présente sur les quartiers alternativement, elle permet de capter un public qui ne se déplace pas forcément et permet de créer le lien avec le public cible ainsi qu'avec les familles.

Les manifestations telles que les Escales Estivales et le Beauregard des Sorciers sont également des moments forts de l'année qui permettent réellement d'avoir un lien fort avec le territoire tant avec les structures qu'avec les habitants.

Enfin, la récente obtention de l'agrément Erasmus va permettre de travailler sur le volet international avec nos villes jumelles et en lien avec le service Relations Internationales.



Après le 10<sup>ème</sup> spectacle de grande qualité joué en décembre, le Carré Bleu continue de proposer des ateliers théâtre, danse ou encore chant au service des nombreux projets qui auront lieu au cours de l'année. Une pièce de théâtre en direct, une résidence d'artiste ou encore le tournage d'un film seront au cœur de l'année 2022. Le séjour en Tunisie prévu depuis 2020 sera mis en place et le Carré bleu s'intéressera de près aux élections en mettant en avant les différentes fonctions que peuvent avoir les élus au travers d'une émission de télé.

Côté sports, la gestion des équipements qui constitue le cœur de métier du service va continuer à évoluer avec la généralisation du contrôle d'accès et l'accompagnement des associations dans ce changement. L'accompagnement des associations sportives tant sur le plan logistique que sur le plan organisationnel est également un des axes importants du travail du service qui effectue ce même travail avec les groupes scolaires, collèges et lycées du

territoire. Les manifestations sportives organisées par le service devraient reprendre en 2022 même s'il nous faudra les adapter.

Enfin, après trois ans d'application de la politique sportive, il nous faudra la « toletter » de manière à prendre en compte les évolutions des pratiques et les échéances telles que les Jeux Olympiques 2024. Un travail est d'ailleurs d'ores et déjà engagé avec nos villes jumelles pour partager des savoir-faire et des pratiques différentes en lien étroit avec le service Relations Internationales.

## Fonction 5 : Interventions sociales et santé

Bien que la majeure partie de l'action sociale de la ville soit portée par la Centre Communal d'Action Sociale, certaines dépenses propres, notamment pour ce qui concerne l'insertion professionnelle, figurent au budget principal, en plus de la subvention au CCAS.

### Les effectifs (ETP)

Services généraux	3.9	Insertion	2.5
Prévention	1.9		

### Budgets (en €)

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Prévention sanitaire		25 000	75 000	3 730		<b>103 730</b>				
Service communs			165 000	1 996 250		<b>2 161 250</b>				
Action pour l'enfance et l'adolescence		6 600		2 550		<b>9 150</b>		24 000		<b>24 000</b>
Action pour les personnes en difficultés		14 160	120 000	15 655		<b>149 815</b>	30 500			<b>30 500</b>
Autres services		250		65 000		<b>65 250</b>				
<b>Total</b>		<b>46 010</b>	<b>360 000</b>	<b>2 083 185</b>		<b>2 489 195</b>	<b>30 500</b>	<b>24 000</b>		<b>54 500</b>

Essentiellement composé de subventions en direction des organismes intervenant en faveur des personnes en difficultés et de l'insertion, ce budget intègre la rémunération des agents en charge de l'insertion qui accompagnent au plus près les jeunes et des adultes inscrits dans les différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle mis en place par la ville. Cette proximité et ce suivi assurent de meilleurs résultats quant à la sortie des jeunes et des adultes de ces parcours.

La 12<sup>ème</sup> édition du chantier d'insertion Multi Activités Bâtiment lancé en octobre 2022 : 12 bénéficiaires pour le MAB 11 pour 12 mois ;

Pour ce qui concerne le CCAS, la participation est arrêtée à 1 990 000 €. Le réaménagement des emprunts permet de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour la CCAS et ainsi réduire la subvention d'équilibre.

## Fonction 6 : Famille

Considérant les compétences dévolues aux communes, cette fonction regroupe les dépenses et les recettes relatives à l'accueil des tout-petits dans nos structures petite enfance. Notre ville dispose de deux structures d'accueil en mode crèche collective ou halte-garderie d'une capacité globale de 101 places ainsi que d'un réseau d'assistantes maternelles regroupées autour de deux crèches familiales permettant d'accueillir 52 enfants.

### Les effectifs (ETP)

Crèches collectives	27.7	Crèches Familiales	15.5
---------------------	------	--------------------	------

### Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Crèches et garderie		21 500				21 500			
<b>Total</b>		<b>21 500</b>							

Les investissements concernent le renouvellement du matériel et l'installation d'une pergola à la crèche des p'tits lutins.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Service en faveurs des personnes âgées		5 200		3 000		8 200	3 600			3 600
Crèches et garderies		59 650	1 885 000			1 944 650	280 200	1 274 850		1 555 050
<b>Total</b>		<b>64 850</b>	<b>1 885 000</b>	<b>3 000</b>		<b>1 952 850</b>	<b>283 800</b>	<b>1 274 850</b>		<b>1 558 650</b>



Le service petite enfance est composé de 2 crèches collectives de 60 places pour Le Jardin de Rollon et 41 places pour Les P'tits Lutins, d'une crèche familiale Cadet Roussel de 48 places et des deux Relais Petite Enfance Les Belles Portes et Montmorency qui accompagnent 120 assistantes maternelles indépendantes.

Il poursuit ses actions pédagogiques en faisant notamment appel à des intervenants extérieurs. Les dépenses liées à ces interventions concernent par exemple la mise en place de séances d'analyse de la pratique professionnelle, des animations pour la semaine nationale de la petite enfance, des séances de psychomotricité ou d'éveil musical et des spectacles.

96.6 % du budget est consacré à la masse salariale des agents en charge de l'accueil des enfants en raison des obligations réglementaires régissant l'encadrement dans ce domaine.

## Fonction 7 : Logement

Cette rubrique concerne les actions menées directement par la ville en faveur du logement.

### Les effectifs (ETP)

Service Logement	2.0	Boutique Habitat	2.0
------------------	-----	------------------	-----

### Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Services communs		4 000			15 000	19 000			
<b>Total</b>		<b>4 000</b>			<b>15 000</b>				

La section d'investissement concerne le renouvellement du matériel de la boutique Habitat et les subventions versées dans le cadre de l'aide à l'accession à la propriété. Ces aides sont versées sous conditions, en accompagnement de celles octroyées par Caen la mer, aux primo-accédant désireux de s'installer dans les nouveaux programmes de logements édifiés sur notre territoire.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Services Communs		36 200	202 000	11 050		249 250	8 200	54 700		62 900
<b>Total</b>		<b>36 200</b>	<b>202 000</b>	<b>11 050</b>		<b>249 250</b>	<b>8 200</b>	<b>54 700</b>		<b>62 900</b>



Le logement n'est pas une compétence entière des communes mais nous intervenons dans ce domaine en partenariat avec les bailleurs sociaux et les syndicats de propriété, très nombreux sur notre territoire.

Nous poursuivons la démarche engagée en 2019 afin de remédier à la problématique des copropriétés dégradées. Les premières réunions de travail ont lieu autour de la copropriété Arcole située dans le quartier de la Haute folie. Il s'agit de dégager un plan d'actions pour permettre la rénovation de cet ensemble de 163 logements. La participation de la ville pourrait s'élever à 250 € par logement en complément des subventions liées à la réhabilitation et à la participation de Caen la mer.

Le dispositif partenarial de la boutique habitat qui accompagne les habitants sur les problématiques d'entretien de leur logement figure également dans ce budget.

Nous avons transféré à la Communauté Urbaine de Caen la mer une majeure partie des compétences relevant de cette fonction. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion des espaces verts, de la voirie et de la propreté urbaine est devenue la compétence de notre EPCI. Nous conservons malgré tous des dépenses importantes dans ce domaine relatif au cadre de vie des Hérouvillais.

### Les effectifs (ETP)

Urbanisme et études	11.9	Voirie	7.5
Espaces verts	0.9	Environnement	0.2

### Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Services Urbains				334 500		<b>334 500</b>	25 000		25 000
Aménagements Urbains		1 500	55 250	211 000	285 000	<b>552 750</b>		12 800	12 800
Environnement			10 000			<b>10 000</b>			
<b>Total</b>		<b>1 500</b>	<b>65 250</b>	<b>545 500</b>	<b>285 000</b>	<b>897 250</b>	<b>25 000</b>	<b>12 800</b>	<b>37 800</b>

Parmi les interventions ne relevant pas de la Communauté Urbaine figurent l'éclairage public et la création de nouveaux espaces publics. Ainsi, nous inscrivons ici les dépenses relatives au programme de renouvellement du matériel d'éclairage public dans le cadre du Contrat de Partenariat (hors financement des renouvellements initiaux qui relèvent des dépenses financières). Notre PPI est complété par le fonds de concours versé à la CU Caen la mer tel que décrit précédemment. Le programme de rénovation des jeux de proximité est abondé de 61 000 € en 2022.

Les autres dépenses concernent les crédits d'études complémentaires requises pour définir les stratégies et les scénarii de développement de la requalification des espaces publics.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Services Urbains	859 000		5 000			<b>864 000</b>	131 000			<b>131 000</b>
Aménagements Urbains	162 950	975 000	7 120			<b>1 145 070</b>	17 100		30 000	<b>47 100</b>
Environnement	24 000	14 000	1 480			<b>39 480</b>	220			<b>220</b>
<b>Total</b>	<b>1 045 950</b>	<b>989 000</b>	<b>13 600</b>			<b>2 048 550</b>	<b>148 320</b>		<b>30 000</b>	<b>178 320</b>



Le budget de fonctionnement a été fortement réduit du fait de la prise de compétence de la CU avec le transfert de 88 agents des services de la ville.

Les achats et prestations recouvrent les dépenses nécessaires à la maintenance de l'éclairage public et les consommations énergétiques correspondantes pour 859 000 €. Les autres achats et prestations concernent les actions relatives à l'entretien du cadre de vie comme la lutte contre les tags ou le fleurissement de la ville mais également la gestion des espaces conservés tels que le bois de Lébisey ou le domaine de Beauregard.



La masse salariale enregistrée concerne à la fois des agents affectés aux missions relevant de la compétence de la ville (Urbanisme, bureau d'étude) et des agents affectés partiellement à des missions compétences de la CU et ayant fait le choix de rester employés par la ville. Dans ce cas, une partie de leur salaire est remboursée par la CU à la ville.

Les principales recettes concernent la garantie de recettes annexes prévues au contrat de partenariat ainsi que le remboursement par la CU des frais relatifs à la maintenance de la signalisation lumineuse tricolore.

## Fonction 9 : Action économique

Cette fonction est très réduite car nous disposons d'un budget annexe, assujetti à la TVA, dédié à la gestion de nos actions dans ce domaine.

### Budgets (en €)

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Interventions économiques	50 000					50 000			370 000	370 000
Aides aux commerces	1 200		650			1 850	8 000		15 000	23 000
<b>Total</b>	<b>51 200</b>		<b>650</b>			<b>51 850</b>	<b>8 000</b>		<b>385 000</b>	<b>393 000</b>



Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement dédiées au paiement de la part de taxe foncière communale des bâtiments à vocation économique qui n'est pas répercutée sur les locataires. Ce non remboursement résulte de l'établissement de baux anciens, essentiellement avec les services de l'Etat. Cette pratique n'est plus inscrite dans les nouveaux baux depuis plus de dix ans.

A terme, quand les anciens baux seront échus, cette section ne supportera plus que les subventions destinées à l'animation commerciale.